



COMPTE-RENDU
DU CONSEIL
MUNICIPAL DU
30 AVRIL 2010

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2010

Le compte rendu du conseil municipal du 26 mars est adopté à l'unanimité.

QUESTIONS ORALES

1 – Question de Monsieur GENTIN

A la suite de la délibération du 29 juin dernier prescrivant la modification du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur GENTIN s'interroge sur l'avancement des travaux du cabinet d'études missionné et souhaite savoir si le groupe de travail a été réuni.

2 – Question de Monsieur LE THOER

Monsieur LE THOER remarque que le lierre envahit les arbres et demande s'il serait envisageable de sensibiliser la population à leur nettoyage.

1 – PRESENTATION DU CONTRAT DE TERRITOIRE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CONCARNEAU CORNOUAILLE

COMPTE RENDU

Le Conseil Général fait évoluer ses dispositifs d'aide aux collectivités et souhaite désormais mettre en place avec les établissements de coopération intercommunaux un outil opérationnel de partenariat nommé "contrat de territoire".

Assis sur une connaissance plus fine du territoire concerné et une transversalité accrue des problématiques, ce contrat de partenariat d'une durée de 6 ans est accompagné d'une évaluation à mi-parcours. Il doit reposer sur un projet de développement transversal et prospectif élaboré conjointement entre les partenaires locaux, fédérés par la Communauté de Communes et le Département.

Porteur du projet, la Communauté de Communes Concarneau-Cornouaille doit constituer un lieu d'échanges pour faire émerger des projets permettant l'optimisation des politiques publiques à une échelle supra communale.

Engagée dans l'élaboration du contrat de territoire, la Communauté de Communes a choisi de s'adresser à chaque commune pour débattre des enjeux et projets structurants pour les six prochaines années.

Monsieur SACRÉ, en sa qualité de Président de la Communauté présente ce dossier en précisant qu'il n'est pas porte parole du Conseil Général. Les différentes instances demandent souvent aux intercommunalités de faire le lien avec les communes. C'est le cas pour ce projet de contrat de territoire et c'est à ce titre qu'il le présente aujourd'hui dans les 9 communes de l'intercommunalité.

Une première réunion a eu lieu à l'échelle de la Communauté avec le Président du Conseil Général et un de ses vices présidents pour la présentation des orientations du projet élaboré par les élus départementaux.

Le contrat de territoire a pour objectif principal de contractualiser les politiques publiques au plus près des territoires en s'appuyant sur une analyse des enjeux.

A la suite de cette première réunion avec le Conseil Général, les étapes de la contractualisation seront les suivantes :

→ Validation conjointe des enjeux du contrat qui doivent être largement concertés. C'est l'objectif de la présentation aujourd'hui, les enjeux devant être validés avant l'été. Les communes devront ensuite fournir d'ici 15 jours – 3 semaines, les projets qu'elles souhaitent porter à la validation de la Communauté d'abord puis du Conseil Général.

→ Délibération de la Communauté et du Conseil Général pour la rentrée sur le contrat définitif.

La tâche de définition des enjeux du territoire a été facilitée par les travaux du SCOT et notamment le diagnostic et le PADD.

Monsieur SACRÉ poursuit son exposé par la présentation des enjeux proposés par la communauté de communes sur la base de ces éléments. Trois enjeux déclinés en plusieurs thématiques ont été identifiés

Enjeu 1 - habiter sur le territoire : faire de la cohésion sociale une composante à part entière de l'attractivité du territoire.

Thématique 1 : favoriser une organisation territoriale des équipements et des services

Thématique 2 : mobiliser les énergies pour favoriser le mieux vivre ensemble

- Structurer l'offre de service à la population
- Construire l'identité du territoire à partir de la culture traditionnelle.

Thématique 3 : habitat et mixité sociale : garantir aux générations futures une offre diversifiée : assurer un parcours résidentiel à tous.

Enjeu 2 - travailler sur le territoire : renforcer l'attractivité et le dynamisme économique du territoire.

Thématique 1 : accompagner la modernisation de l'économie locale, notamment liée à la mer

- Créer les conditions d'une adaptation des filières agro-alimentaires et mer
- Préserver et diversifier l'activité agricole
- Favoriser l'accueil des entreprises

Thématique 2 : valoriser la richesse du patrimoine touristique de la 4C

- Favoriser une offre cohérente et diversifiée
- Développer une offre s'appuyant sur la valorisation des espaces naturels
- Des actions en matière de nautisme et de désensablement de certains sites pourront être soutenues

Enjeu 3 - se déplacer et aménager durablement le territoire

Thématique 1 : déplacements : répondre aux besoins de la mobilité du territoire

- Equiper le territoire de sites intermodaux
- aménager les axes majeurs
- Développer une offre de transports en commun
- Développer un réseau structurant pour les modes doux

Thématique 2 : protéger un espace naturel riche mais fragile

- Des fonctions écologiques
- Des fonctions sociales
- des fonctions de services rendus à la collectivité

Thématique 3 : préserver la qualité de l'eau et optimiser la gestion des déchets

- Protéger la ressource en eau et sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire
- Favoriser une valorisation des déchets sur le territoire.

Monsieur SACRÉ interroge les conseillers sur leurs remarques et impressions.

Monsieur LE THOER demande quelle est la différence par rapport au SCOT.

Monsieur SACRÉ lui répond que les enjeux sont similaires mais qu'il faut désormais définir des projets concrets. Le contrat de territoire permet d'obtenir des subventions quand le SCOT est un document d'urbanisme.

Madame LE GAC souhaite revenir sur la notion de territoire. Pour les déchets par exemple, le territoire n'est pas la Communauté de Concarneau Cornouaille mais le Pays. Le Conseil Général va engager les syndicats à se regrouper. La finalité de l'opération est donc intéressante dans ce qu'elle pousse au travail collaboratif.

Monsieur SACRÉ indique que la question est en effet de trouver l'échelle la plus pertinente pour la mise en place des politiques publiques, en fonction de celles-ci.

Monsieur DION constate la volonté politique du département d'organiser ses financements et non plus de fonctionner sur la base d'un catalogue. Le plus difficile reste maintenant de remplir les cases de projets concrets. Il faut d'autre part garder en tête que tous les projets ne trouveront pas forcément financement car le Conseil Général a revu ses crédits.

Monsieur SACRÉ répond en effet que le contexte est à la raréfaction de l'argent public : l'Etat veut payer ses dettes, les régions et départements ont été privés d'une partie de leurs ressources par la réforme de la Taxe Professionnelle. Chacun essaie de trouver des moyens de réduire ses dépenses à son niveau, c'est également le cas de la Commune.

Madame LE GUILLOU demande comment le conseil va procéder en pratique puisque le temps est compté.

Monsieur SACRÉ indique qu'il compte réunir des commissions d'ici à la fin du mois. Certains projets structurants seront inscrits. La méthodologie sera affinée lors du bureau municipal à venir.

Monsieur DION indique qu'il est très réservé quant au développement du tourisme halieutique, compte tenu de l'état de nombreux stocks de poissons déjà surexploités ou pleinement exploités et de leur réglementation qui pèse seulement sur les professionnels.

Monsieur SACRÉ répond qu'un certain nombre de gîtes ont actuellement une compétence reconnue sur la pêche en rivière ou étang et que c'est sans doute cet axe, davantage que la pêche en mer, qui faisait l'objet du projet mentionné.

Monsieur ROBIN indique que tous les projets devront comporter des composantes intercommunales car les projets uniquement communaux auront du mal à être considérés comme légitimes.

Monsieur SACRÉ répond que certains projets portés par les communes seules peuvent répondre à un besoin du territoire, notamment en termes d'équipements sportifs ou de services : un maillage du territoire peut être organisé via des initiatives uniquement municipales à la base.

Aucun conseiller n'ayant de remarques supplémentaires à formuler, le débat est clos.

2 – CONVENTION DE GESTION DES FAUTEUILS "TIRALO" ET "HIPPOCAMPES"

DELIBERATION

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, rappelle qu'il y a quelques années, la Commune a fait l'acquisition de fauteuils spécifiques pour la baignade et destinés aux personnes à mobilité réduite et handicapées.

Ces fauteuils sont mis gracieusement à la disposition des usagers qui en font la demande et sont gérés par l'association Bretagne Vivante sur le site de Pors An Halen.

Le camping du Suroît a accepté d'assurer la gestion de ces mêmes fauteuils pour la plage de Kersidan.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention jointe en annexe à la présente délibération.

3 – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE REHABILITATION DE LA DECHARGE DE LANENOS

DELIBERATION

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, expose qu'une étude de réhabilitation de la décharge de Lanénos a été effectuée par le bureau d'études INOVADIA fin 2009.

Ce bureau propose la réhabilitation de la décharge par la dérivation du ruisseau en contrebas de son flanc, par le reprofilage de ses fronts et par la couverture du site par une couche argileuse compactée de 30 cm d'épaisseur et une couche de terre végétale de 30 à 80 cm d'épaisseur. Le site devra être végétalisé par ensemencement hydraulique ou mécanique d'herbacées.

Il est précisé que lors des travaux de terrassement, le drain de la décharge devra être prolongé jusqu'au ruisseau. Des systèmes de protection de la qualité de l'eau devront également être mis en place (systèmes de filtration en aval de la décharge) pendant la durée des travaux.

La dérivation du ruisseau a fait l'objet d'une étude Loi sur l'Eau.

L'exécution de ces travaux dont le montant est estimé à 184 000 €/H.T. doit faire l'objet d'un marché public en procédure adaptée. Ces travaux seraient réalisés entre le 1er septembre et le 30 novembre 2010.

Le marché serait conclu jusqu'au procès verbal de réception des travaux qui devra intervenir avant le 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise le Maire à lancer le marché, à en déterminer l'attributaire selon les règles du code des marchés public et à le signer, ainsi que toute décision ou document s'y rapportant.

COMPTE RENDU

Monsieur DERVOUT indique qu'une réunion avec les riverains et propriétaires concernés a eu lieu le 2 avril dernier en Mairie.

4 – DEMANDES DE SUBVENTIONS

4.1 - RESTAURATION DE LA STATUE DE SAINTE-ELISABETH

DELIBERATION

Monsieur BELLEC, Adjoint au Maire, expose que lors de la réception de la statue Saint-Joseph à l'église du bourg, la Municipalité a sollicité l'entreprise ARTHEMA RESTAURATION de ABBARETZ (44) pour obtenir un devis de restauration de la statue de Sainte Elisabeth. Le devis s'élève à 1 471,08 €/TTC (1 230,00 € HT).

Le Comité paroissial a décidé de prendre à sa charge la restauration de cette statue.

Toutefois, la statue appartenant à la Commune, il lui revient de porter ce dossier. Cette dépense a donc été inscrite au Budget Primitif 2010. Cette opération pourra bénéficier d'une aide à hauteur de 50 % du montant HT du Conseil Général (modulée par le coefficient de solidarité de 0,965 %). Le reste de la dépense sera pris en charge par le Comité Paroissial, la dépense étant inférieure à 1 500 €, aucune aide du Conseil Régional ne sera accordée.

DEPENSES HT	RECETTES HT	
1 230,00 €	Conseil Général	593,48 €

	Comité Paroissial	636,52 €
	1 230,00 €	1 230,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 28 voix, décide :

- d'approuver cette opération de restauration pour un montant de 1 230,00 € HT
- d'approuver le plan de financement proposé
- de solliciter les subventions afférentes auprès du Département.

Monsieur NAVINER s'abstient.

4.2 – TRAVAUX D'AMELIORATION DU RESEAU D'EAUX USEES

DELIBERATION

Monsieur DERVOUT, Adjoint au Maire, rappelle qu'une étude diagnostic a été réalisée en 2006 pour évaluer le fonctionnement du réseau d'eaux usées sur la Commune de Trégunc. Elle met en évidence un taux de raccordement satisfaisant (> 95%) mais le réseau collecte des apports parasites d'infiltration variables suivant la saison et la pluviométrie. Par temps de pluie, le réseau collecte des apports parasites d'eaux pluviales, liés à des branchements non conformes de particuliers et des apports de nappe liés surtout à des canalisations défectueuses (fuites, joints décalés...). Ces dysfonctionnements provoquent des rejets polluants et des surverses ayant un impact sur l'environnement.

Objectifs et orientations des travaux d'amélioration (schéma directeur)

Le schéma directeur, qui constitue le deuxième volet de l'étude, propose des travaux d'amélioration du fonctionnement des ouvrages existants (collecte, transfert et traitement des eaux usées) afin surtout de limiter les rejets par temps de pluie.

Pour cela, il est proposé :

- d'optimiser le réseau de transfert afin de faire face au développement de l'agglomération et limiter les surverses,
- de réduire les apports parasites de nappe, d'eaux pluviales et d'eau de mer par réhabilitation des réseaux et des branchements non-conformes,
- de supprimer les rejets polluants diffus de temps sec (remise en conformité des branchements...).

Un échéancier de travaux est prévu sur 10 ans, de 2007 à 2016. Il a été réactualisé cette année au vu de la connaissance acquise sur le réseau depuis 2006 et des travaux qui ont déjà été engagés.

En 2010, des missions d'études sont prévues complémentaires aux travaux sur le réseau : passages de caméras, tests de conformité et pose de débitmètres. Ces opérations peuvent faire l'objet d'un financement de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

Les passages de caméra

Il est proposé pour 2010 de réaliser des passages caméra sur l'ensemble des canalisations de la Commune, en complément des passages de caméra déjà effectués en 2008 et 2009. Ces passages caméras permettront de connaître aussi l'état des branchements et de cibler par la suite les contrôles des branchements sur ces secteurs.

Le coût de l'opération est estimé à 90 000,00 € HT (107 640,00 € TTC).

Contrôle de conformité des branchements

Il s'agit de rechercher des branchements non conformes grâce à des tests à la fumée, qui permettent de déceler des branchements d'eaux pluviales au réseau d'eaux usées. Ces

tests sont complétés par des tests au colorant. Ces analyses permettront d'établir un projet de remise en conformité des installations défectueuses.

Le contrôle de l'ensemble des branchements particuliers eaux usées et eaux pluviales du lotissement SINGUIN à Lambell (environ une trentaine de raccordement) permettra d'identifier les raccordements non conformes afin de supprimer tout rejet d'eaux usées dans le milieu naturel et dans le réseau d'eaux pluviales ainsi que toute intrusion d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées. Ce quartier a été repéré en 2009 comme un secteur présentant de fortes infiltrations d'eaux pluviales dans le réseau.

Le coût de l'opération est estimé à 2 100 € HT (2 511,60€ TTC arrondis à 3 000 €/TTC pour imprévus et quelques contrôles complémentaires).

Météologie et diagnostic permanent

L'objectif est d'affiner la connaissance du fonctionnement du réseau d'assainissement : évaluer dans le temps l'évolution des débits et charges collectées par le réseau et quantifier les rejets aux milieux récepteurs.

En complément du point de mesure en entrée de station d'épuration, il est envisagé de mettre en place des points de mesure des débits collectés par le réseau afin de mieux cibler les apports d'eaux parasites (eaux de nappe et eaux pluviales) de chaque bassin versant.

Il est ainsi prévu de poser 3 débitmètres électromagnétiques installés sur les conduites de refoulement des postes principaux à savoir les postes de Kerouat, de Roudouic et de Kersaux.

Le coût total de l'opération est estimé à 9 774 € HT (11 689,70€ TTC arrondis à 13 000 €/TTC soit 10 % d'imprévus).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'ensemble des travaux mentionnés ci-dessus
- autorise le Maire à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.

COMPTE RENDU

Monsieur DION demande quelles sont les obligations du fermier en matière d'entretien du réseau. Est-ce la Lyonnaise qui doit assurer l'entretien et si oui pourquoi ne prend elle pas en charge les passages de caméras ? La Lyonnaise doit-elle faire en sorte que les réseaux fonctionnent, la commune assurant les investissements, comme c'est le cas pour le syndicat d'eau ?

Il demande également si les coûts sont pris en charge par le budget annexe.

Monsieur Le Maire lui répond par l'affirmative sur ce dernier point et indique qu'il vérifiera dans le contrat de la Lyonnaise les obligations du fermier.

Monsieur GENTIN demande quels ont été les coûts des passages de caméras pour 2008 et 2009

Monsieur DERVOUT répond que les coûts ont été moins importants et qu'il n'est pas certain que tous les travaux faisant partie du programme présenté soient nécessaires. Ces derniers sont inscrits par principe de précaution.

5 – DENOMINATION DE RUES

DELIBERATION

Monsieur TANGUY, Adjoint au Maire, expose que par délibération en date du 21 décembre 2007, le Conseil Municipal avait approuvé des dénominations de rues dont une modification qui concernait le lotissement de Roudouic. Il est donc devenu "Résidence Mathurin MEHEUT".

Depuis, les riverains se sont concertés lors de leur assemblée générale du lotissement et ils souhaitent retrouver la dénomination initiale à savoir : **LOTISSEMENT DE ROUDOUIC** (un plan est joint en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la dénomination de LOTISSEMENT DE ROUDOUIC

COMPTE RENDU

Madame BENARD indique que le choix des riverains est sans doute lié à la possibilité de retrouver facilement le lieu-dit.

Monsieur DION demande si on ne pourrait pas organiser une exposition à Trégunc des oeuvres de Mathurin MEHEUT.

REPONSES AUX QUESTIONS ORALES

1 – Question de Monsieur GENTIN

Monsieur Le Maire indique qu'à la suite de la délibération du 29 juin 2009, le cabinet G2C a été retenu. Deux réunions avec ce cabinet ont eu lieu les 19 janvier et 1er février derniers. Une nouvelle réunion technique est prévue le 4 mai prochain. L'objectif principal était la correction de coquilles et de modifications de simplification du règlement écrit.

Une consultation de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer ainsi que de la Direction Départementale de l'Architecture aura lieu prochainement et le groupe de travail sera ensuite réuni pour étudier le projet.

1 – Question de Monsieur LE THOER

Monsieur Le Maire répond qu'un article de sensibilisation pourrait être inséré dans le bulletin municipal et il invite Monsieur LE THOER à proposer un texte.

INFORMATIONS

Rappel des cérémonies : samedi 8 mai 2010 à 10 h 30.

Un conseil municipal aura peut-être lieu le vendredi 28 mai prochain.

Fait à TREGUNC, le 6 mai 2010
LE MAIRE,
Jean-Claude SACRÉ

Le Secrétaire de séance,